



## Press Releases

IP/08/933

Bruxelles, le 13 juin 2008

### Gros plan sur la santé mentale en Europe

*La commissaire européenne à la santé, Androulla Vassiliou, présente le pacte européen en faveur de la santé mentale et du bien-être à l'occasion de la conférence de haut niveau sur la santé mentale qui a lieu ce jour à Bruxelles. Il s'agit de la première conférence où sont rassemblés des ministres, des experts, des patients, des professionnels de la santé, des chercheurs, des personnalités de premier plan et d'autres acteurs afin de se mettre d'accord sur les actions communes à mener dans le futur pour améliorer la santé mentale de la population en Europe. Le pacte invite les différentes parties à mener des actions en partenariat. Il reconnaît les avantages sanitaires, sociaux et économiques que procure une population en bonne santé mentale et la nécessité de débarrasser les maladies mentales de leur caractère tabou et honteux. Selon les estimations, 11 % des Européens sont atteints d'une forme de maladie mentale chaque année. Ces troubles peuvent déboucher sur le suicide. Une personne se suicide toutes les neuf minutes dans l'Union européenne. Afin de faire face à ce problème et de tirer profit de l'expérience des uns et des autres, les ministres et experts de toute l'Europe se sont engagés à agir ensemble en se fixant cinq priorités: la prévention du suicide et de la dépression; la santé mentale chez les jeunes et l'éducation; la santé mentale sur le lieu de travail; la santé mentale chez les personnes âgées; la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale.*

M<sup>me</sup> Androulla Vassiliou, commissaire européenne à la santé, a déclaré: «Aujourd'hui en Europe, nous avons élevé la voix et dénoncé l'effet dévastateur des maladies mentales sur notre société. Ce pacte symbolise notre détermination, en Europe, à faire face à ce problème et à agir dans les différents domaines qui relèvent de notre compétence et dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du travail. Il est nécessaire que nous nous associions pour agir, car la question de la santé mentale nous concerne tous.»

#### **Pacte européen en faveur de la santé mentale et du bien-être: une invitation à mener des actions en partenariat**

Le pacte invite les différentes parties à mener des actions en partenariat. Il résulte d'une collaboration entre la Commission européenne, la Présidence slovène et le bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé. Le pacte énonce les défis à relever en matière de santé mentale et propose que les connaissances disponibles

dans l'Union soient rassemblées en vue de l'élaboration de recommandations d'actions communes dans cinq domaines prioritaires:

- la prévention du suicide et de la dépression;
- la santé mentale chez les jeunes et l'éducation;
- la santé mentale sur le lieu de travail;
- la santé mentale chez les personnes âgées;
- la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale.

Une série de **cinq documents de consensus** ont été établis en collaboration avec des ministères nationaux, des praticiens et des chercheurs de différents secteurs. Ces documents présentent les données, les politiques et les connaissances actuelles se rapportant au sujet, ce qui en fait des instruments utiles dans le contexte de l'application du pacte et de la mise sur pied, dans les deux à trois prochaines années, d'une série de conférences thématiques.

### **La diversité en Europe: les bonnes pratiques comme source d'inspiration**

Les politiques et actions en matière de santé mentale varient d'un pays à l'autre dans l'Union européenne. Les taux de suicide, par exemple, sont parmi les plus élevés du monde dans certains États membres et parmi les plus bas dans d'autres. Le facteur de variation est de 12 entre les taux les plus élevés et les plus bas. Les actions menées par les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux, tels les groupements de patients et les entreprises, sont motivées par la réponse à apporter à leurs besoins spécifiques, mais elles peuvent également avoir un effet d'entraînement sur d'autres acteurs.

### **La santé mentale en Europe en quelques chiffres**

La dépression est l'un des troubles mentaux les plus répandus et les plus graves. Les données provenant des États membres de l'ouest et du sud de l'Union montrent que la prévalence à vie de la dépression majeure concerne 9 % des adultes de sexe masculin et 17 % des adultes de sexe féminin. L'incidence de la maladie sur la qualité de vie d'une personne peut être semblable à celle d'une maladie physique grave comme un accident vasculaire cérébral grave.

En 2006, 58 000 personnes se sont donné la mort dans l'Union européenne, ce qui fait du suicide l'une des principales causes de décès prématurés en Europe, devant les accidents de la route qui ont entraîné le décès de 50 000 personnes la même année. Les troubles mentaux sont associés à 90 % des suicides.

En 2004, le coût économique de la dépression a été estimé à 235 euros par habitant dans l'Union et à 118 milliards d'euros au total dans l'UE-25 et les pays de l'AELE. Ses coûts directs pour les systèmes de santé des États membres sont élevés et posent des problèmes de plus en plus importants, mais la majorité des coûts (65 %) sont générés en dehors du secteur de la santé et résultent en particulier de l'absentéisme au travail, de l'incapacité de travail et des retraites anticipées.

Selon les estimations, 50 % des troubles mentaux apparaissent au cours de l'adolescence; c'est pourquoi les organisations s'occupant des jeunes doivent être armées pour reconnaître les symptômes de tels troubles et réagir rapidement.

Notre société vieillissante doit absolument prendre des dispositions pour faire face à la prévalence croissante des maladies mentales dans la population âgée, qu'il s'agisse de maladies liées à l'âge, telle la démence, ou de maladies résultant de l'affaiblissement de l'accompagnement social, telle la dépression.

### **Historique**

La conférence et le pacte font suite à la consultation sur le livre vert sur la santé mentale présenté par la Commission à l'automne 2005. Il ressort des plus de deux cent trente contributions écrites, dont une résolution du Parlement européen, et de la série de réunions de consultation organisées qu'un franc soutien est apporté à l'intensification des

efforts accomplis par l'Union européenne pour ériger la santé mentale en priorité et créer des possibilités d'échanges et de coopération dans le cadre de la résolution des problèmes communs de santé mentale.

Site web contenant des informations relatives à la conférence sur la santé mentale et des liens vers le pacte et les documents de consensus:

[http://ec.europa.eu/health/ph\\_determinants/life\\_style/mental/mental\\_health\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/mental/mental_health_fr.htm)